



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POSTI TENEBRAS LUX

PROJET D'ARRÊTÉ

Projet présenté par le DT

Projet adopté par le Conseil d'Etat

Contact suivi du dossier : Tél. 022 546.72.01

Contact secrétariat : Tél. 022 546.72.03

Version : - document6

A notifier par la Chancellerie d'Etat à :

ARRÊTÉ

Relatif à la dénomination d'un pont sur le terri
de la Ville de Genève

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la demande de la Ville de Genève du 25 février 2009;

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 10 mars 2009;

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975

ARRÊTE :

Il est donné le nom de :

Pont Hans-WILSDORF

au nouvel ouvrage destiné à remplacer la passerelle de l'Ecole-de-Médecine.

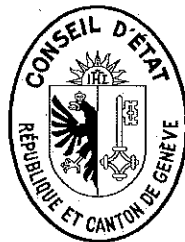
Ce pont, construit dans le prolongement de l'actuelle rue Hans-WILSDORF, sera offert par la Fondation Hans Wilsdorf.

Entrée en vigueur de cette dénomination : fin des travaux. *

Le code voie de cette artère est le : 62871

Communiqué à :

CHA 1 ex.
DCTI 1 ex.
DF 1 ex.
DI - OCP 1 ex.
DT 1 ex.
FAO 1 ex.



Certifié conforme,

Le chancelier d'Etat :